

Conditions de participation à l'opération "Remplacez vos fenêtres avant l'hiver 2019"

1. Article 1 : L'opération

La société VELUX France, dont le siège est situé 1, rue Paul Cézanne 91420 Morangis, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 970 200 044, et ci-après dénommée l'« Organisateur », organise du 20 septembre au 30 novembre 2019 inclus, une opération commerciale promotionnelle à destination des particuliers intitulée « Remplacez vos fenêtres avant l'hiver 2019 » (ci-après dénommée, l'« Opération »).

2. Article 2 : Les participants

L'Opération est réservée aux particuliers majeurs, résidant en France métropolitaine ou en Corse (donc hors DOM et TOM), qui auront choisi de (faire) remplacer une fenêtre par 2 nouvelles fenêtres de toit VELUX installées côte-à-côte, entre le 20 septembre et le 30 novembre 2019, et qui auront complété puis envoyé un dossier de remboursement conforme, complet et dans les délais délimités par les conditions de participation à l'Opération (ci-après dénommé(s), le(s) "Participant(s)").

L'inscription à l'Opération est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de participation, toutes difficultés d'interprétation ou d'application étant tranchées par l'Organisateur. Toute inscription incomplète, émanant d'une personne non autorisée à participer ou parvenue après la date limite de l'Opération ne sera pas prise en compte.

3. Article 3 : La durée

L'Opération a lieu du 20 septembre au 30 novembre 2019 inclus. Pendant cette période, le Participant devra acheter ses produits (produits éligibles précisés à l'article 4), télécharger le bulletin de participation de l'Opération, et effectuer ses travaux d'installation des fenêtres de toit VELUX.

4. Article 4 : Description de l'Opération

4.1 : Mécanique

VELUX propose une offre de remboursement différé de 150 euros pour deux fenêtres installées avec un raccord de type JUMO (voir les références éligibles mentionnées à l'article 4.2) ou installée côte-à-côte, avec un espacement maximum entre les deux fenêtres de 40 centimètres.

L'offre est valable pour l'ensemble des fenêtres Confort (--76), Tout Confort (--57) et VELUX INTEGRA® (--5721, --7621, --5730). Le remboursement est limité à deux fenêtres installées côte-à-côte par foyer. Les frais d'affranchissement, de connexion Internet et d'impression du collecteur ne sont pas remboursés.

4.1.a. Pour bénéficier de l'offre de remboursement, le Participant doit :

- Télécharger le bulletin de remboursement après avoir rempli le formulaire (coordonnées, type de projet, références fenêtres, etc) sur la landing page dédiée à l'Opération, accessible sur www.velux.fr du 20 septembre au 30 novembre 2019 inclus.
- Faire installer côte-à-côte les deux fenêtres Confort, Tout Confort ou VELUX INTEGRA®, en remplacement d'une ancienne fenêtre, impérativement entre le 20 septembre et le 30 novembre 2019 inclus.
- Compléter le dossier de remboursement comprenant :
 - Le bulletin de remboursement complété téléchargé sur www.velux.fr.
 - La facture du professionnel (fourni/posé) ou le ticket de caisse, daté entre le 20 septembre et le 30 novembre 2019, en entourant la date, la ou les référence(s) du(des) produit(s) concerné(s), le(s) prix, la date de la facture (photocopie acceptée)
 - Le numéro de série des produits, adressé via une photo de la plaque d'identité de la fenêtre (située en haut à gauche en ouvrant la fenêtre) ou inscrit sur papier libre
 - Un RIB pour le remboursement
 - Une photo avant et une photo après travaux de la pièce où ont été installées les deux fenêtres, prouvant le remplacement d'une ancienne fenêtre par 2 nouvelles fenêtres installées côte-à-côte. Les photos ne doivent pas contenir des personnes ou des objets protégés par le droit de la propriété intellectuelle.
- Envoyer le dossier de remboursement complet, avant le 10 novembre 2019 (cachet de La Poste faisant foi), sous enveloppe suffisamment affranchie et à vos frais, à l'adresse suivante :

LINKLI
VELUX Automne 2019
31 rue Amédée Gordini
87280 LIMOGES

La conformité des dossiers sera vérifiée par la société LINKLI. Le remboursement des dossiers se fera sous 8 semaines à compter de la réception du dossier.

4.2 : Les références concernées par l'offre

Les fenêtres de toit éligibles

GGU 005730 Fenêtre VELUX INTEGRA Solar® Tout Confort, finition EverFinish

- GGU 005721 Fenêtre VELUX INTEGRA® Tout Confort, finition EverFinish
- GGU 007621 Fenêtre VELUX INTEGRA® Confort, finition EverFinish
- GGL 305721 Fenêtre VELUX INTEGRA® Tout Confort, finition ClearFinish
- GGL 305730 Fenêtre VELUX INTEGRA® Tout Confort, finition ClearFinish
- GPU 0057 Fenêtre à projection Tout Confort, finition EverFinish
- GPL 2057 Fenêtre à projection Tout confort, finition WhiteFinish
- GPL 3057 Fenêtre à projection Tout Confort, ClearFinish
- GGU 0057 Fenêtre à rotation Tout Confort, finition EverFinish
- GGL 2057 Fenêtre à rotation Tout Confort, finition WhiteFinish
- GGL 3057 Fenêtre à rotation Tout Confort, finition ClearFinish
- GPU 0076 Fenêtre à projection Confort, finition EverFinish
- GPL 2076 Fenêtre à projection Confort, finition WhiteFinish
- GGU 0076 Fenêtre à rotation Confort, finition EverFinish
- GGL 2076 Fenêtre à rotation Confort, finition WhiteFinish

Toutes dimensions figurant au tarif-catalogue VELUX France au 1^{er} février 2019.

Raccords pour combinaisons de fenêtres sur tuiles et ardoises JUMO :

- EKW 0021E Raccord pour combinaisons de fenêtres sur tuiles, pose traditionnelle, coloris gris anthracite
- EKW 0721EC1 Raccord pour combinaisons de fenêtres sur tuiles, pose traditionnelle, coloris ocre-jaune
- EKW 0721EC2 Raccord pour combinaisons de fenêtres sur tuiles, pose traditionnelle, coloris rouge-brun
- EKJ S0021E Raccord pour combinaisons de fenêtres sur tuiles, pose encastrée, coloris anthracite
- EKJ S072EC2 Raccord pour combinaisons de fenêtres sur tuiles, pose encastrée, coloris rouge-brun

EKL 0021E Raccord pour combinaisons de fenêtres sur ardoises, pose traditionnelle, coloris anthracite

EKN S0021E Raccord pour combinaisons de fenêtres sur ardoises, pose encastrée, coloris anthracite

4.3 : Les limitations

L'Opération est limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale, même RIB), soit maximum 150 euros remboursés par foyer.

5. Respect des conditions de participation

En participant à l'Opération, chaque Participant accepte l'ensemble des règles énoncées dans ce règlement. L'Organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne les résultats des Participants. En cas de tricherie ou de non-respect des dispositions des présentes conditions de participation, les Participants ne pourront pas bénéficier de l'offre. La décision sera prise par l'Organisateur.

6. Protection des données

Les Participants sont informés que les données personnelles les concernant sont collectées dans le cadre de l'Opération et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de l'offre de remboursement.

Les données personnelles des Participants sont traitées par l'Organisateur en tant que responsable de traitement, afin de gérer la participation à l'Opération, sur la base de l'exécution du contrat encadrant la participation.

Ces données personnelles sont destinées uniquement à l'Organisateur. Elles ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées, ni données. La société LINKLI, qui participe à l'organisation matérielle de l'Opération sous la supervision et selon les instructions de l'Organisateur, disposera des données personnelles des Participants dans le cadre de l'offre en objet uniquement.

L'Organisateur adressera également aux Participants de la prospection commerciale par voie électronique sur la base de leur consentement.

Les données des Participants sont conservées pendant 3 ans, sous réserve de leur désinscription et sont destinées au service marketing de l'Organisateur. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général de protection des données (RGPD), les Participants peuvent exercer leurs droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité en adressant un email à l'adresse suivante :

vosdonneespersonnelles.france@VELUX.com. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la CNIL directement sur son site internet www.cnil.fr.

7. Modifications, litiges

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de participation, disponibles sur www.velux.fr -

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, annuler ou compléter la présente Opération, par avenant sans que sa responsabilité soit engagée. Tout litige ou cas non prévu aux présentes conditions de participation sera tranché par l'Organisateur.

Aucune réclamation ne sera acceptée après le 1^{er} février 2020.

8. Limite de responsabilité

L'Organisateur ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure, il était amené à annuler l'Opération, à la réduire, la prolonger la reporter ou à en modifier les conditions. Il se réserve la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la durée de participation et de reporter toute date annoncée.

L'Organisateur ne garantit en aucun cas que l'accès la plateforme internet <https://www.velux.fr/campagnes/offre-jumo> sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt.

La connexion à la plateforme internet <https://www.velux.fr/campagnes/offre-jumo> se fait sous l'entière responsabilité du Participant. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur ou de l'accès à internet. Par ailleurs, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement de l'Opération.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de l'Organisateur à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur du lot mis en jeu au titre de sa participation.

9. Droit Applicable, juridiction compétente

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Morangis, le 12 septembre 2019.